

ON S'ABONNE :  
A Lyon, rue Neuve-de-la-Pré-  
fecture, n° 1, au 2°.  
A la Librairie-Corresp. de P. Justin,  
rue Montmartre, n° 18.  
Et chez MM. Lepelletier et Comp<sup>e</sup>,  
rue Notre-Dame-des-Vic-  
toires, n° 5.

# LE PRÉCURSEUR

Journal constitutionnel de Lyon et du Midi.



Le Précurseur donne les nouvelles  
24 heures avant les journaux de Paris.

PRIX :  
16 francs pour 3 mois ;  
32 francs pour 6 mois ;  
64 francs pour l'année.  
Hors du département du Rhône,  
1 franc de plus par trimestre.

Lyon, 16 novembre.

Les élections des conseils généraux préoccupent également la presse et l'administration. Celles qui viennent d'avoir lieu dans les départemens qui avoisinent Paris, pays de grande propriété et de féodalité agricole, sont presque toutes en faveur du juste-milieu. Ce résultat, tout-à-fait semblable à celui qui était sorti des élections parlementaires, ne nous donne aucunement, soit à cause des circonstances de localité, soit par la composition des listes électorales qui est presque identiquement la même que celle des listes politiques. Ce n'est que dans les contrées où la propriété est très-divisée qu'il peut y avoir quelque différence perceptible, par l'adjonction d'électeurs payant moins que le cens pour compléter le nombre de cinquante par canton, et par l'inter-vention des *électeurs de capacité*, qui dans les départemens environnant Paris, sont déjà presque tous compris dans les listes en vertu du cens électoral.

Le gouvernement qui se défendait il y a quelques semaines de donner aux élections une signification politique, entonne aujourd'hui dans ses journaux un chant de triomphe sur les résultats de ces premières opérations. Il n'y a encore là rien qui nous surprenne. Nous n'avions regardé que comme un piège tendu aux électeurs ces recommandations tant de fois répétées de ne songer à rien de politique dans leurs choix ; il est bien entendu que cette leçon ne s'adressait qu'aux hommes du tiers-parti ou aux indifférens, ou enfin aux *bonnes gens* présumés de notre opinion ; car de son côté le pouvoir par ses préfets et ses sous-préfets, et à grand renfort de circulaires et de statistiques électorales, conduisait d'ardentes menées pour obtenir la nomination de ses notabilités légitimistes ou quasi-légitimistes. Il est à remarquer en effet que, soit autour de Paris, soit sur les autres points du pays, le gouvernement n'a pas hésité à adopter pour candidats les hommes que la révolution de juillet avait chassés de la scène politique. C'est là le premier pas vers cette réconciliation des deux royalismes si vivement sollicitée par le *Journal des Débats*, vers cette alliance compacte des *hommes de loisir* de toutes les nuances, intéressés au maintien des abus actuels ou à la restauration des abus anciens.

La vérité électorale avait donc moins de chances encore dans cette rénovation de l'administration locale que dans la nomination de la représentation parlementaire.

Nous ne nous faisons point juges des circonstances qui ont pu porter dans d'autres localités nos confrères de la presse indépendante à se mêler de ce tripotage des aristocrates de village. Pour notre compte, nous nous sommes senti, comme la masse de nos concitoyens, une profonde répugnance à nous en occuper. Nous ignorons ce qui se passe à Lyon dans le petit monde du juste-milieu et de la légitimité ; la presse de ces deux partis n'a pas prouvé jusqu'ici qu'elle attachât non plus une grande importance aux élections qui doivent avoir lieu le 23 et le 25 de ce mois. Mais nous savons bien que dans le peuple on se doute à peine de l'opération administrative qui se prépare.

Nous n'avons aucune raison pour chercher à violenter

cette indifférence, dont les causes nous semblent parfaitement justes et légitimes. Nous n'avons donc rien dit jusqu'ici et nous ne dirons pas un mot, à l'avenir, sur les élections des membres du conseil-général.

La presse salariée peut vanter à son aise les propensions monarchiques de la population ; mais les gens qui ne sont pas payés pour fabriquer sur le papier l'affection qui n'est pas dans la rue, savent très-bien que le gouvernement est compté parmi nous absolument pour rien, et qu'on n'y connaît son existence que par les gendarmes, les rôles des contributions et l'officieuse activité des commissaires de police, empressés de rétablir l'ordre là où il n'est pas troublé, et de rappeler le respect dû aux morts aux citoyens réunis pour une respectueuse cérémonie funéraire. Les chambres, les pouvoirs constitués, toute la machine officielle du gouvernement sont tout-à-fait oubliés de la masse de la population, et depuis long-temps il n'en serait plus question si les spirituelles plaisanteries du *Charivari*, de la *Caricature* et du *Corsaire* ne leur donnaient de temps à autre, dans les lieux de réunions publiques, un certificat de grotesque existence.

Un journal s'écrit pour être lu, et nous savons que ce but essentiel serait manqué par nous, si nous remplissions nos pages de discussions étrangères aux préoccupations du pays.

Encore une fois nous ne voulons pas courir le risque d'une erreur en généralisant l'expression d'une vérité qui est incontestable à Lyon. Mais Lyon est une ville républicaine dans laquelle s'agitent, intriguent et se donnent le plus d'importance vaniteuse qu'elles peuvent, une coterie bourgeoise et une administration qui se disent monarchiques. La population laisse faire ces coteries et se refuse à prendre un rôle dans la comédie de gouvernement représentatif qui se joue à ses dépens.

Nous n'avons pas même cherché à calculer quelles auraient été les chances de notre parti dans les élections départementales : peut-être nous accordera-t-on que son influence n'y eût pas été nulle, si l'on veut se souvenir de la couleur des dernières élections de la garde nationale, et même des dernières élections parlementaires, dans lesquelles M. Fulchiron ne triompha que parce qu'il se donnait pour homme d'opposition tout autant que l'honorable M. Couderc. Mais nous sommes arrivés au temps où il est impossible, sans compromettre sa dignité et sa conscience, de prendre part d'une façon directe ou indirecte à un gouvernement d'exception et de privilège. Electeurs ou non, les hommes de notre opinion savent qu'ils n'ont pas le droit de se donner pour représentants exclusifs des intérêts du pays. Ils laissent au juste-milieu le soin de terminer sa tâche et ne veulent en rien devenir responsables de ce qui lui reste à faire avant de mourir.

Elections locales, élections générales, que le juste-milieu donc emporte tout ; qu'il fasse dans les départemens des miracles d'ineptie et de prodigalité, comme en a fait jusqu'ici l'administration de Lyon ; qu'il rédige à Paris des budgets scandaleux, des lois contre la presse, contre le jury, contre la garde nationale ; qu'il fasse partout des bastilles, nous

le laisserons aller en nous réservant de l'arrêter quand il en sera temps.

Un journal légitimiste de Lyon trouve une occasion de vanter l'impartialité administrative de la restauration, dans l'admission d'un jeune homme, élève boursier du collège de Lyon, à l'école normale de Paris, section des lettres.

Nous ne chercherons pas à contester les inductions politiques que le *Réparateur* tire de ce fait ; mais nous devons prévenir les interprétations qui pourraient être données à son article, en disant que M. Joguet, dont il s'agit dans cette note, est un tout jeune homme aussi distingué par ses sentimens ardens de patriotisme que par ses précoces et hautes facultés.

M. Joguet, que la maturité de son esprit plaçait bien au-dessus de l'étroite discipline du collège, a été cependant empêché par elle, de donner à ses concitoyens la mesure de son talent. Mais nous croyons pouvoir affirmer que Lyon comptera plus tard en lui un de ces hommes qui honorent leur pays et dont la renommée comme les services franchit le limite de la cité.

## LES ÉMEUTES VIENNENT DE LA FAUSSETÉ DE LA REPRÉSENTATION POLITIQUE.

Les impôts indirects occasionnent chaque jour de nouveaux troubles qu'il importe de signaler au milieu du quietisme insouciant où s'endorment les économistes ministériels, sur la foi de la reprise des consommations et d'une prospérité de quelques mois.

Il n'y a presque pas une ville du midi où la perception des droits sur les boissons n'ait amené des désordres plus ou moins sérieux.

Dans le département de la Côte-d'Or, c'est une association qui s'est formée contre les impôts sur le sel et sur les boissons, et que le gouvernement a essayé d'empêcher en saisissant le journal qui en reproduisait les statuts. Naguères encore, la perception de l'impôt sur les boissons a provoqué à Colmar des scènes de trouble et de révolte. Aujourd'hui les journaux nous apprennent que le même impôt a causé une émeute à St-Amand, que les vigneron et les ouvriers, réunis devant la mairie, ont déclaré qu'ils ne souffriraient pas que les agents du fisc descendissent dans leurs caves, et à St-Amand, comme à Colmar, la garde nationale n'a pas répondu à l'appel.

Qu'est-ce donc qu'un état ainsi organisé, qu'on voie, d'un côté, les populations se liguier entre elles pour ne pas en acquitter les charges, et de l'autre, le gouvernement appeler la force militaire à son aide pour en opérer la perception ? Est-ce là un état normal et régulier, et faudra-t-il nous résigner à entretenir désormais des troupes pour assurer la rentrée des impôts ?

Certes, il est très-commode de venir dire à la tribune, comme M. Rémusat, que l'impôt est le meilleur placement que l'on fasse de son argent. Il n'y a pas de doute que si la société était bien organisée, cela devrait toujours être ainsi, puisqu'il doit toujours y avoir économie à réunir pour un but commun les efforts de plusieurs, plutôt que de chercher à

## CONCERT DE MM. BROD ET CHERBLANC.

Cette soirée musicale avait été annoncée pour huit heures. A cette heure-là cependant les lustres n'étaient point allumés, les bancs étaient sens dessus dessous, de telle sorte que ceux qui tenaient à se placer convenablement ont été obligés de disposer eux-mêmes leurs sièges et les ont arrangés de manière à jeter partout la plus grande confusion. Non nombre de personnes ont été forcées de se tenir debout au milieu de la salle ; et puis on a commencé une grande demi-heure après l'heure indiquée. Il faut que cette négligence disparaisse dans les concerts qui nous seront donnés plus tard, car le dilettantisme le plus robuste n'y tiendrait pas.

Il n'y a plus rien à dire sur M. Brod ; c'est un véritable enchanteur. Le hautbois, cet instrument si criard en d'autres mains et qui ne produit un effet satisfaisant que dans les morceaux d'ensemble, il l'assouplit, le domine et le contraint à rendre des sons de la plus grande douceur. C'est bien lui qui fait rêver, comme on dit. Quand il joue un de ses airs champêtres, ne vous semble-t-il pas être transportés dans les montagnes de l'Auvergne ou de la Suisse ? Ne croyez-vous pas vous mêler aux danses des pastourelles au son du chalumeau ? Lorsqu'il accompagne la romance de Panseur chantée par M<sup>me</sup> Dérancourt, ne vous imaginez-vous pas entendre les chants du berger et de la bergère qui se répondent ? écoutez : le berger approche ; aussi le son du chalumeau devient graduellement plus intense, puis le berger semble se rir de la *peine cruelle* de la bergère et il s'éloigne ; et en même temps l'air va en s'affaiblissant et n'est bientôt plus qu'un son presque imperceptible. Et c'est M. Brod qui produit ces merveilles et qui n'a pas quitté son fauteuil. Comme il reproduit bien aussi le son de la vielle ; c'est au point qu'il fait rire du naturel et de la vérité de l'imitation.

M. Brod a mérité d'instrumentiste joint celui de compositeur. Son trio pour piano, violon et hautbois, est un fort joli morceau qui a dû rester très-bien exécuté. Sa valse et sa romance du *Pauvre Pastoureau* sont d'une originalité extrêmement piquante.

M. Cherblanc a recueilli des applaudissemens nombreux et certainement mérités ; on voit rarement jouer avec plus d'aplomb et vaincre comme lui des difficultés pareilles à celles que présentent les *Variations* et la *Polonaise* de Mayseder. Son archet est d'une légèreté admirable, et le *staccato* en est parfait. M. Cherblanc,

si jeune encore, a un talent qui grandit tous les jours et qui le mènera loin.

Nous n'avons que des éloges à donner à M<sup>me</sup> Dérancourt dont la voix est toujours si suave et si pure. Elle a été charmante dans l'air du *Dieu et la Bayadère* ; et la *Prière* de Robert-le-Diable lui a fourni l'occasion de développer toute la puissance de son bel organe. Elle a aussi parfaitement chanté le duo de *Guillaume Tell* dans lequel M. Dérancourt a été, le récitatif à part, tout-à-fait trahi par ses moyens. Ce duo est, on le sait, écrit très-haut. M. Dérancourt a mieux chanté un autre air que nous ne connaissons pas et qui n'était point sur le programme.

Les fantaisies de Bériot et Osborne, très-bien jouées par M. Cherblanc et M<sup>lle</sup> Seguy (qui a tenu le piano en musicienne consommée), ont rappelé avec bonheur les plus agréables motifs du *Pré-aux-Clercs*.

Une représentation qui attirera beaucoup de monde au Grand-Théâtre aura lieu mardi prochain pour le bénéfice de M<sup>me</sup> Valmont. Le spectacle sera composé du *Serment*, grand opéra d'Auber, et du vaudeville les *Trois maîtresses*, joué par M<sup>mes</sup> Vadé-Bibre, Valmont et Dérancourt, qui ont bien voulu descendre des hauteurs de l'opéra aux flons-flons du vaudeville.

M. Dupaty qui, en 1815, a composé une cantate où il comparait le duc d'Angoulême et le duc de Berry à *Castor et à Pollux*, et la duchesse d'Angoulême à *Astrée*, célèbre maintenant la gloire et les bienfaits de l'ordre de Chose. On voit que ce poète aime en général à s'inspirer de la fable.

M. Dupaty, dans sa cantate en l'honneur de Louis-Philippe, nous apprend que « c'est notre amour qui l'a fait roi. » C'est bien le cas de dire que l'élévation d'une dynastie tient quelquefois à bien peu de chose.

M. Thiers, ministre depuis un an avec un traitement de 100,000 fr., a donné 200,000 fr. de bijoux à sa future. Cela rappelle le sous-lieutenant de la *Dame blanche* qui, avec 1200 fr. d'appointemens, achète un château sur ses économies.

On construit en ce moment à Lorient un vaisseau qui portera le nom de *Jemmapes*. Décidément la gloire de l'ordre de Chose tombe dans l'eau.

Pendant sa visite au Musée du Palais-Royal, Léopold ayant remarqué les écrits placés de distance en distance, et sur les-

quels on lit : *Ne touchez pas S. V. P.*, s'est écrié : « Il paraît qu'il en est des tableaux du beau-père comme de ses écus. »

Parmi les articles du code pénal qui doivent être soumis à une révision, on cite l'article sur le *stellionat*, c'est-à-dire, l'action de vendre deux fois la même chose. Nous concevons que cet article doive gêner des gens qui ont déjà vendu à une douzaine de gouvernemens leur conscience et leur voix.

On nous demande ce que c'est qu'une *pensée immuable*. Nous avons consulté un docteur qui nous a dit : « Une *pensée immuable*, c'est une pensée qui ne change pas... qui est toujours la même... c'est ce que nous appelons une *idée fixe*. » Allez à Bicêtre ou à Charenton, vous trouverez beaucoup de gens à *pensée immuable* ; ce sont les imbécilles.

Garnison à Ancône au bénéfice du pape ; corps d'armée en Espagne au bénéfice de Marie-Christine... Sommes-nous donc les Suisses de la sainte-alliance ?

On lit dans la *France Nouvelle* : « La liste civile avait pris une action de la société d'encouragement pour les beaux-arts à Arras. Cette action s'est trouvée bonne, car elle a gagné une très-belle marine de Garneray. » Voilà la première fois qu'il est question d'une bonne action de la liste civile.

On assure que dans le conseil de samedi, M. Soult a offert de se mettre à la tête de l'armée française qui entrerait en Espagne. Est-ce que M. le maréchal aurait envie de compléter sa collection de tableaux ?

A propos des tableaux de M. Soult, on prétend que M. Cassette a offert de les lui prendre au prix coûtant.

La *Tribune* a été condamnée pour avoir reproduit une harangue de la *Pensée immuable*. Il nous semble que, dans ce cas, ses abonnés seuls avaient droit de se plaindre.

Le *Journal des Débats* disait hier que le départ de Léopold avait laissé un grand vide au château. En tous cas, ce ne doit pas être dans le coffre-fort-citoyen.

Plusieurs journaux ont critiqué la cantate de M. Dupaty, comme n'offrant que des lieux communs cent fois rebattus. Il y était cependant question de notre amour pour la royauté citoyenne, de ses vertus, de la liberté dont elle nous fait jouir, etc. Si ce n'est pas là du nouveau, nous ne nous y connaissons plus.

(*Corsaire et Charivari*.)

l'atteindre par des efforts individuels ; mais il y a de la dérision à demander au pauvre consommateur jusqu'à son nécessaire pour payer la plus grande partie des frais d'un établissement social qui le met dans un état d'exploitation.

La révolution de juillet s'est faite à la fois contre le régime politique et contre le régime financier que la restauration a établi dans une idée commune. Si l'on s'obstinait encore à en douter et à séparer la question politique de la question économique, nous rappellerions les paroles sévères que M. Charles Dupin prononçait en 1829.

« Deux faits principaux influent depuis plus de dix années sur le sort de la population.

» Le premier est l'accroissement graduel des impôts indirects.

» Le second est la réduction successive des impôts directs.

» Depuis 1818 jusqu'à 1828, les contributions qui pèsent sur les industries, sur les capitaux et sur les consommations se sont accrues de 116 millions, soit par l'aggravation des taxes, soit par les progrès de l'activité sociale.

» Dans ce même laps de temps, les contributions directes, assises sur les propriétés, ont été dégrévées de 52 millions.

» Lorsque la charte a voulu que les seuls propriétaires eussent les droits politiques de l'électorat et de l'éligibilité législative, elle a pensé qu'elle confiait la puissance à des hommes généralement intéressés au maintien de l'ordre social. Mais ces hommes, intéressés avant tout à l'accroissement de leur bien-être personnel, ne peuvent-ils pas s'aveugler au point de favoriser les progrès de leur fortune aux dépens du reste de la société ?...

» Je ne crains pas de montrer cette turpitude au grand jour devant la chambre actuelle, parce que j'aime à le penser, vous répudiez d'aussi bas sentimens et cette insolente cupidité.

Les paroles de M. Ch. Dupin sont dures, mais vraies, elles montrent clairement que la révolution de juillet, faite à si grands frais de sang et d'or, doit avoir des résultats matériels ; elles montrent que l'heure est venue où la propriété doit compter avec l'industrie, le commerce et la consommation. Et, bien que M. Ch. Dupin ait abjuré ses doctrines de la restauration, bien que sous un système qui favorise les progrès de sa fortune aux dépens du reste de la société, il soit d'un avis entièrement opposé à celui qu'il manifestait si énergiquement en 1829, nous pensons comme pensait M. Ch. Dupin avant la révolution ; nous soutenons que les droits électoraux doivent être confiés à tous ceux qui paient des impôts et qui sont en position d'exprimer un vote consciencieux. Sans cela il y aura toujours exploitation du pauvre par le riche. (Courrier du Bas-Rhin.)

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

Paris, 14 novembre.

A voir la tournure que prenaient les fonds publics à la bourse d'hier, vous auriez cru que les affaires d'Espagne ne présentaient plus la moindre difficulté.

Une hausse d'un franc ne pouvait avoir eu lieu sans qu'il y eut quelque fondement dans les bruits qu'on faisait circuler à chaque instant. Ainsi l'on annonçait tantôt la mort du curé Merino, et tantôt la dispersion des insurgés et l'entrée du général Saarsfield à Vittoria.

Ils ont dû être bien vivement déçus ces spéculateurs qui, se fiant à ces nouvelles, avaient acheté de la rente, lorsqu'ils ont vu hier soir que le *Bulletin ministériel*, bien loin de confirmer ces nouvelles favorables, se renfermait dans le même silence que le jour précédent, ou se contentant néanmoins, d'annoncer la prise d'Irun par les carlistes.

Ce matin il paraît y avoir un désappointement d'autant plus grand, que la correspondance particulière de la frontière d'Espagne n'est nullement favorable à la reine Christine.

Le général Castagnon effrayé de la disposition des habitants de Saint-Sébastien a publié une proclamation pour les engager à rester fidèles à la reine.

Voici l'extrait du discours prononcé le 12 par le roi Léopold à l'ouverture des chambres belges.

« Après la conclusion de la convention du 21 mai, des négociations tendantes à arriver à un traité définitif entre la Belgique et la Hollande ont été reprises. Les obstacles qui ont amené la suspension, et qui sont, comme vous le savez par des communications récentes, entièrement étrangères à mon gouvernement, n'ont pas été levés jusqu'à ce jour, nous restons à cet égard dans la même situation.

« Je vois avec un bien vif intérêt l'amélioration de notre état intérieur. Les espérances que j'avais manifestées à cet égard en ouvrant la session qui vient de finir, se sont en grande partie réalisées. Un désarmement partiel a été possible, il s'est opéré sans affaiblir l'organisation de l'armée, mais de manière à rendre à l'industrie et à l'agriculture un grand nombre de bras dont elles avaient besoin.

« Le développement des diverses branches de la richesse publique a exercé une heureuse influence sur les revenus de l'état ; le gouvernement se trouve en mesure de faire face aux dépenses de 1833, et loin d'avoir à demander en ce moment de nouveaux sacrifices au pays pour les services de 1834, il lui est possible de diminuer les charges qui ont pesé cette année sur la propriété foncière.

« Il est fort remarquable que S. M. belge n'a pas fait mention des plénipotentiaires autrichiens et prussiens dont on annonçait chaque jour l'arrivée à Bruxelles.

Serait-il vrai que ces nouvelles n'étaient qu'une mystification, ou plutôt les deux gouvernemens auraient-ils tout-à-coup renoncé à reconnaître la Belgique ?

Quoi qu'il en soit, les paroles de Léopold ne font pas espérer une prochaine issue des difficultés hollando-belges. Nous sommes, dit-il, dans la même situation qu'il y a cinq mois ; mais il y a 5 mois, c'est la même situation que l'année précédente, quoique les canons français aient tenté à An-

vers toute leur influence pour opérer une solution définitive de la question.

Après tant de désappointemens et de déboires, livrez-vous donc aux protocoles et aux conférences ; confiez-vous donc même aux armées d'un gouvernement qui, tout en faisant la guerre, a trouvé le secret de n'exiger aucune concession de son ennemi vaincu.

— Le *Moniteur* contient ce matin une ordonnance relative aux fonctions des consuls dans leurs rapports avec la marine militaire.

— Des lettres particulières de la Catalogne annoncent que les libéraux se sont réunis en grand nombre et qu'ils ont envoyé à la reine une pétition dans laquelle ils demandent la réunion des cortès et une constitution, promettant à ce prix de marcher immédiatement contre les rebelles.

— On assure que le général Ordonneau qui fut gouverneur de Madrid sous le duc d'Angoulême, et que Louis-Philippe nomma, en 1831, commandant de la garde nationale de Lyon, aura de l'emploi dans l'armée française, s'il y a lieu à intervention.

Voilà un choix bien rassurant pour les constitutionnels espagnols.

— On remarque depuis quelques jours que M. Barthe est admis plus souvent que les autres ministres dans le cabinet particulier du roi ; on en conclut qu'ils élaborent ensemble les projets de loi liberticides que l'éclaircisseur, M. Persil, a annoncés pour la session prochaine.

— Le gouvernement a assez bien manœuvré les élections des conseils-généraux, pour être satisfait de leur résultat ; aussi lui prête-t-on un projet qui consisterait à soumettre aux conseils-généraux et aux conseils-d'arrondissement des questions politiques qui, retournées aux chambres avec l'adhésion de ces conseils, équivalaient pour le gouvernement à une sorte de suffrage universel accordé au système du 9 août.

Cette manœuvre qui tendrait à diminuer l'influence des chambres, pourrait un jour, sous l'empire d'autres circonstances, devenir mortelle à la monarchie.

— Il y a eu, hier soir, une réunion chez M. Lobau, à l'effet de régler la dépense du bal offert à la reine des Belges. On a proposé un appel aux souscripteurs primitifs. Cette proposition a échoué.

On a nommé un conseil officieux, composé de MM. Beson, Loubers, Gilbert-Desvoisins et Boulay (de la Meurthe). MM. Tourton, Delaborde et Delessert, ont été d'avis de parler du déficit à l'intendant de la liste civile et de l'engager à le supporter ; mais aucun des auteurs de la motion n'a osé en faire l'ouverture à M. Moutalivet.

— On parle de menées carlistes à Evreux, à tel point que M. Giquet y aurait envoyé une bande de sociétaires de la rue de Jérusalem.

Il ne faut plus s'étonner après cela que le député qui demanda en 1830 la conservation des fleurs de lis, ait été nommé dans cette ville.

— Si en prenant contre les officiers français qui servent en Belgique la mesure injuste que les journaux ont signalée, le maréchal Soult a eu pour but, comme tout porte à le croire, de les obliger à rester en Belgique, et de forcer le pays à les conserver dans les rangs de sa jeune armée, après le licenciement, il sera cruellement trompé dans son attente. Nous apprenons que sur 88 officiers que l'on a invités à consacrer leur épée à la cause belge, 86 ont déjà demandé au gouvernement français leur rappel dans leur patrie.

— On lit dans la *Gazette de l'Ouest* :

Plusieurs journaux avaient annoncé la révocation de M. Léon Thiessé, préfet des Deux-Sèvres ; nous-mêmes nous en avions été informés par une lettre de Paris.

Le *Moniteur* annonce que le gouvernement ne songe pas à cette mesure. Cela ne prouve qu'une chose, c'est que pour le moment le ministère a changé d'avis.

— On écrit de Tours :

Hier soir un dragon, prêt à sortir d'un cabaret où il avait bu plusieurs bouteilles de vin, déclara qu'il n'avait point d'argent, et sur les observations du cabaretier, il sortit furieux dans la rue, tira son sabre et se mit à faire le moulinet. Le marchand de vin courut chercher son fusil ; et quand il revint, le dragon qui avait déjà blessé deux femmes qui passaient, s'avança sur lui ; celui-ci ayant pris la fuite en abandonnant son arme, le mari d'une des femmes blessées s'en empara, et se mettant en défense contre le dragon, lui donna un coup de baïonnette dans la poitrine, dont il est mort quelques heures après.

Voilà où aboutit l'obstination des autorités militaires, qui ne veulent pas comprendre le danger de laisser des armes aux soldats quand ils ne sont pas de service.

### Nouvelles.

De nombreuses arrestations d'ouvriers ont eu lieu hier et aujourd'hui dans Paris. Hier au soir l'autorité ayant appris qu'une réunion d'ouvriers imprimeurs avait lieu à la barrière d'Enfer, un détachement de dragons de la caserne du Petit-Luxembourg, sortis sous la conduite d'un commissaire de police, occupa toutes les issues de la rue d'Enfer et s'empara d'une vingtaine de ces ouvriers.

Ce soir, vers les quatre heures, une réunion beaucoup plus nombreuse d'ouvriers boulangers a eu lieu à la barrière du Maine. Deux détachemens de lanciers et de dragons, et une compagnie de la garde municipale, ont été envoyés pour les disperser. Il paraît que les ouvriers n'ont pas voulu se conformer aux sommations des commissaires de police ; car on a vu bientôt revenir la troupe, conduisant un grand nombre de prisonniers.

Leur passage dans les rues Notre-Dame-des-Champs et de Vaugirard avait réuni les habitants de ce quartier. Les prisonniers étaient précédés de lanciers et suivis d'une trentaine de gardes municipaux à cheval ; deux haies de gardes municipaux à pied les gardaient. Les ouvriers marchaient deux à deux, se tenant par le bras. Arrivés devant le corps de garde de la rue de Vaugirard, ils ont crié : *Vive la ligne !* Ils pouvaient être au nombre de 80 ou 100. On les a conduits à la Préfecture de police.

(Journal ministériel.)

— Cinq individus arrêtés, dit-on, par suite du bal de l'Opéra, ont été interrogés par M. le commissaire de police Bro. On assure qu'un caillou, du poids d'environ deux onces, trouvé sur l'un d'eux, est devenu un *pavé-monstre*, destiné à écraser d'un seul coup la dynastie de juillet.

— L'université de Hall a fait, le 31 octobre, une perte qui sera regrettée par le monde savant : le célèbre professeur de médecine J.-F. Meckel est descendu dans la tombe qui ve-

nait à peine de se refermer sur le savant Sprengel. Meckel était âgé de 53 ans. Ses nombreux ouvrages, les magnifiques collections qu'il avait rassemblées à grands frais, et son talent pour le professorat, lui avaient acquis de bonne heure un renom qui peut être appelé européen. M. Meckel a non-seulement introduit une grande clarté dans les sciences médicales, mais il les a aussi considérablement enrichies.

— Les congés illimités qui avaient été jusqu'à présent suspendus dans la cavalerie, ont été délivrés hier dans les régimens de la garnison de Paris ; c'est demain que les soldats commencent à partir. Il n'y aura plus que 4 escadrons par régiment, ce qui fait pour 50 régimens 200 escadrons. Si le reste, comme on nous l'assure, que 100 chevaux de troupe par escadron, on voit que nous n'aurons en tout que 20,000 hommes montés. Nous croyons qu'on exagère et que la réduction est moins forte. Il n'en est pas moins vrai que notre cavalerie sera évidemment insuffisante, surtout quand on pense aux difficultés et aux lenteurs de la remonte en France. (Messager.)

— Le double comité de cavalerie et d'infanterie, sous la présidence de M. le lieutenant-général Prével, s'occupe depuis long-temps de l'examen de divers genres de coiffures militaires destinées à remplacer celles qui existent actuellement dans la cavalerie et dans l'infanterie française ; et si nous sommes bien informés, il est à peu près arrêté qu'on adoptera, pour remplacer le schako des troupes d'infanterie, un casque à peu près semblable à celui que portaient les dragons au commencement de notre révolution.

La bombe du casque est en cuir bouilli, orné de lames et de plaques en cuivre, et surmontée d'une chenille ou d'une crinière, selon la différence des corps ; au cimier du casque il y a une aigrette rouge ou de toute autre couleur, qui variera selon les bataillons. (Constitutionnel.)

— Pendant que la tempête qui a régné, du 31 août dernier au 2 septembre, fournissait à plusieurs marins de Boulogne ; notamment au brave matelot Héuin, l'occasion de signaler leur courageuse humanité pour secourir les naufragés du navire anglais *L'Amphitrite*, un grand nombre d'autres marins du même port de Boulogne, exposés à périr dans les flots, sur les côtes d'Ecosse, étaient, de la part de marins anglais, l'objet d'un dévouement non moins admirable.

Le 1<sup>er</sup> septembre au matin, quarante-cinq bateaux de pêche français se trouvaient mouillés par le travers du petit port de Newton, à envi. un mille au large, lorsque la tempête, qui s'était déclarée la veille, augmentant, ils furent assaillis par un coup de vent des plus violens et anéanti.

Après avoir tenu à l'ancre pendant douze heures, vingt-six d'entre eux rompirent leurs cables, et, au milieu d'une horrible mêlée, furent jetés à la côte ; sur ce nombre, six se brisèrent entièrement, et les vingt autres se relevèrent après avoir éprouvé des avaries plus ou moins grandes.

Deux cents marins français composant les équipages des bateaux échoués, ont perdu, les uns la totalité, les autres la majeure partie de ce qu'ils possédaient ; et si, dans ce désastre, ils ont conservé l'existence, c'est grâce au dévouement et à l'humanité de la population entière de Newton, et, en particulier, de l'officier commandant le poste des gardes-côtes (M. G. D. Sanders, lieutenant de vaisseau de la marine royale britannique), qui, le premier, sur la place, et secondé vaillamment par huit matelots sous ses ordres, s'élança, à plusieurs reprises, dans les flots, pour jeter aux malheureux qui luttaient contre la mort, des lignes munies de plomb, au moyen desquelles, et avec l'aide de ses braves matelots, il parvint à les sauver tous !

M. le ministre de la marine ayant placé sous les yeux du roi le récit de ces faits si remarquables, S. M., par une ordonnance du 28 octobre dernier, a conféré à l'intrepide lieutenant Sanders, la décoration de la Légion-d'Honneur.

Quant aux huit matelots gardes-côtes, qui ont secondé leur chef avec tant de courage et de persévérance dans l'exécution de sa généreuse entreprise, et qui sont les nommés R. Vogwel, A. Wilkes ; W. Knill, D. Morrisson, Th. Jackson, Benj. Fowler, Jhn. Hinkley et Th. Constable, M. l'amiral de Rigny leur a décerné, au nom du gouvernement français, des médailles d'argent destinées à perpétuer le souvenir de leur noble dévouement. (Journal des Débats.)

### TRIBUNAUX.

— La chambre des appels correctionnels de la cour royale de-vait statuer aujourd'hui sur l'appel interjeté par le sieur Pérol, condamné contradictoirement par le même jugement correctionnel qui a condamné M<sup>me</sup> Aguire, Espagnole, pour escroquerie envers un jeune marquis son compatriote. Il ne s'agissait pas moins que de 50,000 fr. de lettres de change données à escompter par le marquis castillan, et dont il n'avait reçu aucune valeur. Cette affaire, ainsi que nous l'avons fait observer, peut être considérée comme un supplément au procès des *cartes biseautées*. On y retrouve les noms des mêmes personnages. M<sup>me</sup> Aguire passait pour avoir des relations intimes avec M. Guibert, prévenu principal dans l'autre procès ; et elle avait à son service la femme du nègre Belloni.

On s'attendait donc à des débats piquans ; mais l'avoué de la partie civile a exposé que son client étant allé pendant les vacances visiter ses terres dans la Vieille-Castille, il a été forcé, à son retour, par les guérillas carlistes, de se réfugier à Pampelune, et se trouve actuellement cerné dans cette place. On espère que les communications seront plus ou moins prochainement rétablies, et que la plaignant pourra soutenir ses déclarations devant la cour d'ici à deux mois.

La cour a remis la cause au premier mercredi de janvier.

— On citait autrefois la déconvenue d'un soldat suisse, en garnison à Versailles, chargé de porter à son capitaine un panier d'écrevisses, il fut fort étonné en arrivant de trouver le panier vide. En retournant sur ses pas, il vit une partie des écrevisses semées sur les degrés de l'escalier et jusques dans la cour de la caserne. « Ma capitaine, s'écria le Suisse tout joyeux, les *flâ qui arrivent !* » Ce brave homme était persuadé que les écrevisses étaient sorties par le trou du panier tout exprès pour lui faire niche, mais qu'elles voulaient bien le suivre.

Le vieux Brac n'a pas été aussi heureux ; suisse de la paroisse d'Orly près Choisy, et de plus tambour-afficheur de la commune, il fait souvent les commissions de M. Cheptel, docteur-médecin de l'endroit. « Père Brac, lui dit le docteur, tu iras à Montreuil-sous-Bois chez M. Chancel, limonadier, il te remettra, pour me l'apporter, un panier contenant un jeune lapin et autre chose. »

Brac se rend à Montreuil, près Vincennes, M. Chancel le fait suffisamment déjeûner ; pendant ce temps il arrange lui-même dans un panier une culotte de laine contenant 400 fr. en argent, et rembourre cette espèce de sac avec du foin, pour empêcher les écus de



sonner; il dépose ensuite le sac et un lapin avec du foin et de la paille dans le panier soigneusement ficelé. On espérait que par ce moyen Brac arriverait sans encombre, et qu'il n'y aurait ni tentation de sa part, ni indiscrétion envers des tiers sur l'importance de son fardeau.

La mauvaise étoile de Brac et de M. Cheptel ne permit point qu'il en fût ainsi. Lorsqu'il parvint à Orly le panier était encore ficelé et le lapin parfaitement intact, mais la somme de 400 fr. ne s'y trouvait plus. Brac répondit qu'il avait été rencontré dans la plaine de Maisons, par quatre inconnus qui l'avaient bousculé et s'étaient emparés de son panier, qu'ensuite ils le lui avaient remis en disant : « Il faut laisser aller le père Brac, c'est un brave homme. » Pendant cette conversation ils avaient substitué au sac d'écus une grosse motte de terre à peu près du même poids, c'est-à-dire, pesant quatre livres.

Traduit en police correctionnelle, Brac a été acquitté, parce qu'il n'était pas constant qu'il eût soustrait lui-même la somme de 400 fr.

M. Alcobert s'est présenté devant la cour d'assises de la Seine, assisté de M<sup>e</sup> David Deschamps, avocat, et de M<sup>e</sup> de Benazet, avoué pour requérir contre les frères Priou une condamnation en 40,000 fr. de dommages-intérêts. Il demandait en même temps la publication de l'arrêt.

Les frères Priou ont fait défaut, et l'affaire a été remise à demain pour la prononciation de l'arrêt.

Une prévention de voies de fait envers un fonctionnaire public, amenait aujourd'hui sur les bancs de la 6<sup>me</sup> chambre le sieur Fayet, ex-sous-préfet, ex-employé dans l'administration des forêts. M. Martin, l'un des chefs de cette administration, dépose que par suite de diverses circonstances, M. Fayet avait été destitué et qu'il en avait conçu un vif ressentiment qui plus d'une fois s'était traduit en menaces. « Il entra un jour dans mon bureau, ajoute le témoin, et brandissant une canne qu'il tenait à la main, il voulut m'en asséner un coup sur la tête; heureusement, je baissai la tête, et la canne n'atteignit que les dossiers amoncelés sur mon bureau. » Le plaignant ajoute que les garçons de bureau étant arrivés à son secours, le sieur Fayet n'étant plus libre dans ses mouvements, s'emporta en invectives et vomit contre lui un torrent d'injures.

Un témoin est appelé, c'est le sieur Robert, vrai type du garçon de bureau. Habit bleu, bas chinés, toupet poudré à frimats, nez rubicond, air d'importance, rien ne manque au tableau. La poche gauche du témoin laisse même apercevoir le petit pain en forme de flûte qui, depuis quarante ans, lui sert chaque jour à onze heures et demie, d'intermédiaire obligé entre le café au lait du matin et le pot au feu du soir.

M. Robert dépose, et les amateurs croient entendre un autre M. Prudhomme, élève de Brard et St-Omer, expert écrivain assermenté près les cours et tribunaux.

Le jour spécifié dans la plainte sur laquelle le respectable tribunal est appelé à statuer, dit le témoin, après avoir arrangé sa pose et essayé ses intonations, j'étais à mon poste, ne songeant rien de rien, si ce n'est de remplir exactement, ainsi que je me suis honoré de l'avoir toujours fait de père en fils dans l'administration dont je fais partie, les devoirs de mon état. C'était jour de réception, M. le président, et je dois dire ici, pour rendre hommage à la vérité, et ne trahir en rien ma conscience, que la réception tirait à son déclin.

M. le prévenu, que j'ai parfaitement l'honneur de connaître, traversant rapidement la pièce où je me tiens dans l'exercice de mes fonctions, s'avança vers la porte de M. Martin. J'allais lui faire observer que la réception venait de toucher à son déclin, et que M. le chef ne pouvait le recevoir, lorsque je m'aperçus qu'il avait levé l'observation que je me préparais à me faire l'honneur de lui adresser, et qu'il était déjà dans le bureau. C'est une faute, sans doute, de ma part, je n'essayerai pas de la dissimuler; mais je connaissais M. Fayet pour un ancien employé de l'administration, et je suis, on en conviendra, excusable jusqu'à un certain point, d'avoir pensé qu'il pouvait avoir quelque chose de pressé et même confidentiel à communiquer à M. le chef.

Bientôt j'entendis du bruit, c'est-à-dire (pour rendre hommage à la vérité et ne pas trahir ma conscience) que je n'entendis d'abord rien; mais bientôt le coup de bâton me donna l'éveil. J'entrai, et vis... quoi?... je ne vis d'abord rien, parce que le secrétaire à l'ordre de M. le chef me dissimulait une partie de la scène. Je vis, m'approchant, M. Fayet menaçant et brandissant. J'essayai vainement de le ramener dans son bon sens: il proférait des mots qui me frémir la nature, et que ma bouche se refuse à retracer, quel que soit mon désir de rendre hommage à la vérité et de parler selon ma conscience.

Après cette déposition, l'honnête Robert promène sur l'auditoire de ces regards satisfaits qui recueillent les félicitations. Il va s'asseoir au premier banc, et s'apercevant qu'il est onze heures et demie, il tire sa flûte de sa poche, et fait tranquillement son second déjeuner.

Le Tribunal, sans même entendre les avocats, et sur les simples conclusions du ministère public, décide, en droit, que la tentative de voie de fait n'étant pas prévue par le Code pénal, ne peut constituer un délit; il renvoie le prévenu des fins de la plainte.

L'honnête Robert interrompt son déjeuner. Vainement quelques voisins complaisants lui expliquent la sentence qui vient d'être rendue: on voit qu'il a peine à comprendre qu'un chef puisse perdre un procès contre un simple employé destitué.

## Extérieur.

(Correspondance particulière du PRÉCURSEUR.)

## NOUVELLES D'ESPAGNE.

Extrait du Mémorial Bordelais du 12, arrivé par voie extraordinaire.

Bayonne, le 9 novembre.

Nous avons reçu des lettres de Madrid du 2, par un courrier qui est arrivé par Oloron. Il n'y a rien de nouveau. Les volontaires n'ont pas bougé depuis leur dernière équipée. Leur désarmement est entièrement effectué. Je vous fais passer le rapport officiel sur ces événements, adressé au ministre de la guerre par le général Freyre.

Les nouvelles de la frontière disent peu de chose. On parle de bandes qui s'avancent jusqu'aux portes de Pampelune, et inquiètent les habitants de cette ville.

Les carlistes de l'intérieur, ceux qui ne se sentent pas assez de résolution pour aller s'exposer aux chances d'une campagne, attendent nos soldats isolément dans les rues. Deux sentinelles ont déjà été tuées et une autre a reçu un coup de poignard qui l'a blessé dangereusement.

Des barques françaises font l'office de la poste entre Soleo et Bayonne. C'est par cette voie que nous recevons les dépêches de St-Sébastien.

Rapport du général Freyre, au ministre de la guerre.

Hier, à une heure après-midi, quelques groupes de volontaires royalistes commencèrent à se former sur la petite place de Santa-Cruz; ces groupes étaient les mêmes que ceux qui s'étaient

formés peu auparavant, et où l'on avait remarqué une certaine agitation dont nous étions prévenus à l'avance par les avis du sous-intendant-général de la police.

Les troupes étaient consignées dans leurs quartiers avec leurs chefs et leurs officiers; des patrouilles veillaient sur tous les points, les corps de la garnison étaient avertis et observaient rigoureusement les consignes qu'on leur avait données. Tout était disposé, prévu, calculé pour le moment où la rébellion se monterait.

Elle parut en effet à une heure de l'après-midi. Les volontaires royalistes rassemblés, et résolus à ne pas se soumettre à l'ordre qu'on leur avait donné de remettre leurs armes et leurs uniformes, se présentèrent hostilement sur la place Santa-Cruz, refusèrent d'exécuter les conseils prudents de leur colonel et se groupèrent en grand nombre faisant mine de se porter sur la prison.

Le sous-lieutenant du régiment de la princesse, don Fulgence Pardo, qui commandait 26 hommes, s'avança sur les rebelles avec un petit détachement, cria: *Qui vive*, et les rebelles ayant répondu par les cris *Vive Charles V*, il fit une décharge comme on le lui avait commandé.

Les volontaires royalistes de leur côté firent usage de leurs armes, mais ils furent obligés de se replier sur leur quartier sans avoir pu tenir tête au petit détachement qui les avait attaqué.

Renfermés dans leur quartier, au nombre de 96 hommes, ils continuèrent leur feu qu'ils dirigeaient du haut des fenêtres et des balcons sur toutes les personnes qui s'approchaient et sur les patrouilles.

La première compagnie d'infanterie qui se présenta fut celle du lieutenant de la princesse, don Kiel, qui commença le feu immédiatement contre les mutins.

Averti de ce qui se passait, j'ordonnai à mon aide-de-camp le colonel don Diego Léon, et au lieutenant-colonel don Joachim de Velasco, de s'avancer à la tête de deux forts piquets de cavalerie vers le point menacé et de s'en approcher le plus qu'ils pourraient.

Pour moi, placé à la tête de l'infanterie et de la cavalerie de la garnison sur la place d'Orient, j'engageai contre le quartier des royalistes un bataillon de la princesse sous les ordres de son digne colonel, don Pedro Nolasco Baya, à qui je recommandai d'employer deux pièces d'artillerie.

Cet officier alla donc s'établir dans la rue d'Atocha; voyant que la fusillade continuait sans interruption, il se disposa à attaquer en règle le quartier des royalistes, en conformité à mes ordres. Il leur intima sur-le-champ que s'ils ne se rendaient à l'instant même à discrétion, ils seraient tous, sans exception, passés au fil de l'épée. Les volontaires se rendirent sur-le-champ et furent désarmés.

Sur ces entrefaites, les bataillons du 2<sup>e</sup> régiment de la garde royale et quelques escouades de lanciers et de cuirassiers de la même garde, prenaient position avec moi sur la grande place.

Sur différents points, quelques patrouilles étaient attaquées par les volontaires royalistes; mais deux compagnies de provinciaux et deux autres d'infanterie, et quelques piquets de cuirassiers, étouffèrent ces tentatives, châtièrent et arrêtèrent leurs auteurs.

A quatre heures de l'après-midi, Madrid était tranquille. D'accord avec le surintendant-général de police et avec le corregidor, je fis procéder au désarmement complet des volontaires royalistes.

Des détachements de cavalerie et un détachement d'élèves d'équitation, se mirent à leur poursuite et arrêtèrent hors de Madrid quelques-uns des fuyards.

L'ordre se rétablit complètement, et les troupes se placèrent de manière à être à couvert de la pluie.

Tels sont les événements dont Madrid a été témoin dans la journée d'hier. Nous n'avons pas eu à nous battre, nous n'avons pas eu à agir; mais il y a dans les troupes la plus grande ardeur à se mesurer avec les rebelles.

ANGLETERRE.—Londres, 12 novembre—Consolidés en compte, 88 à 88 3/4.

Nous apprenons par des lettres reçues de Valparaiso que la convention nationale a terminé sa session à la fin du mois de mai. La constitution réformée avait été adoptée, et les membres du congrès, les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques avaient prêté serment les 25, 26 et 27 dudit mois. (Courier.)

Des démissions qui ont eu lieu dans la maison royale en Portugal.

Dona Léonor de Camara, et dona J. Brusco, dames pour accompagner, le capitaine Parreiras, l'un des précepteurs de la reine, et quelques autres personnes, au nombre de huit en tout, ont été renvoyées par suite, dit-on, de ces intrigues qui ne sentent que trop fréquentes dans les cours et surtout dans celle de Lisbonne. Toutes les personnes qui ont reçu leur démission sont considérées comme de bons Portugais opposés au parti brésilien et à un mariage entre la jeune reine et le duc de Leuchtenberg.

Du reste ce renvoi est regardé comme une preuve de l'ascendant qu'exercent dans les consens de don Pedro le parti brésilien et l'impératrice.

Nous apprenons qu'en quittant son poste à la cour, dona Léonor a refusé une pension d'environ 400 liv. st. (10 mille f.) par an à laquelle elle avait droit. (Idem.)

Une maison de commerce de la Cité, qui a des relations avec Vienne, en a reçu des lettres en date du 31 octobre dernier qui annoncent l'arrivée dans cette capitale d'un courrier anglais, porteur d'un traité conclu entre la Grande-Bretagne et la France, dans le but de former un contre-poids au fameux traité conclu entre la Turquie et la Russie, et de s'opposer aux progrès ultérieurs de la Russie dans cette partie de l'Europe.

On assure que l'Autriche a été invitée à se rendre partie dans ce traité entre la France et l'Angleterre, et dans les cercles bien informés il paraît que l'on regarde comme certain le consentement de l'empereur. (Sun.)

Le prince Esterhazy a donné dimanche un dîner diplomatique à Chandos-House au baron de Wessenberg, au marquis de Funchal, au comte Jenisson de Wallworth, ministre de Bavière, à M. Dedel, à M. de Bacourt, à M. Benkausen et au chevalier de Lima.

L'équipage du marquis de Funchal était remarquable par sa richesse. C'était le premier dîner que donnait l'ambassade autrichienne auquel a été invité un envoyé de Portugal depuis la reconnaissance formelle de dona Maria par notre gouvernement. (Morning-Paper.)

AUTRICHE.—Vienne, 6 novembre.—Le gouvernement a reçu de l'Orient les nouvelles les plus satisfaisantes, mais les plus déplorables de la Hongrie. Il y a eu de graves désordres à Presbourg et à Orlau; le sang a coulé, les soldats ont fait feu sur leurs concitoyens; les journaux ne donnent aucune explication et l'on ignore pourquoi. Toutefois le bruit s'est répandu aujourd'hui à la bourse que la diète hongroise serait close incessamment et que plusieurs régiments avaient reçu l'ordre de se rendre dans le pays pour empêcher des troubles extérieurs.

Les rapports arrivés de Trieste et de Milan, ne sont pas moins affligeants; depuis quelques jours de nouvelles tentatives de la Jeune Italie sont annoncées.

ITALIE.—Ancône, 5 novembre.—Le bruit d'une confédération italienne prend tous les jours plus de consistance. On assure positivement que la cour de Rome doit tenir à la disposition de la confédération 6,000 hommes bien équipés, et une somme d'argent qu'elle devra fournir à la première réquisition; il en sera de même à proportion de tous les autres états de l'Italie. On ajoute que les flottes combinées de Naples, d'Autriche, de Sardaigne, de Rome et de Toscane, devront croiser sur toutes les côtes de l'Italie, afin d'empêcher les débarquements clandestins.

Le bruit court que la cour de Rome a adhéré à toutes ces dispositions, sans avoir consulté le sacré collège.

On dit, de plus, que les troupes de la confédération changeront réciproquement d'un état à l'autre de l'Italie, afin de mieux assurer la tranquillité publique.

## LIBRAIRIE.

LOUIS BABEUF, rue St-Dominique, 2.

## NOUVELLE MÉTHODE

POUR APPRENDRE LA LANGUE ITALIENNE EN VINGT LEÇONS.

M. P. de Cardelli, Romain, professeur au collège royal de Lyon, vient de faire paraître une nouvelle édition de la *Grammaire Italienne* qu'il publia en 1829, et dont le succès constata le mérite. Cette édition renferme une nouvelle disposition des verbes irréguliers, un traité de la poésie italienne et un corrigé de tous les thèmes qui se trouvent dans l'ouvrage pour faciliter les personnes qui voudront l'étudier seules. (2571)

## HYGIÈNE MILITAIRE,

ou

TRAITÉ SUR L'ART DE CONSERVER LA SANTÉ AUX SOLDATS ET A TOUTES LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ.

Par le docteur BAILLY,

Médecin de la Faculté de Médecine, Académie de Paris, ancien Chirurgien titulaire des Armées et des Hôpitaux militaires, Auteur de plusieurs Ouvrages en médecine, etc. etc.

Prix : 1 franc.

Chez l'auteur, médecin-oculiste, rue du Plat, n° 3, à Lyon. (2556 2)

## GRATIFICATION.

Les personnes qui désirent acheter l'ouvrage ci-dessous indiqué recevront pour gratification le Parfum servant à fabriquer 40 bouteilles de liqueurs de différentes qualités, pour le prix de 3 francs. L'ouvrage compris.

## OUVRAGE DE CHIMIE,

CONTENANT

140 RECETTES POUR LES LIQUIDES EN GÉNÉRAL,

Par M. le comte de C<sup>te</sup> LAZOSKI, Professeur de Chimie et Membre de l'Académie royale des Sciences.

Toutes les recettes sont éprouvées et garanties par l'auteur qui se charge de donner des leçons en particulier aux personnes qui le désireront.

Quarante sortes de liqueurs différentes se fabriquent à froid et sans aucun ustensile: l'auteur garantit également que celui qui possèdera cet ouvrage pourra soi-même fabriquer en deux heures de temps cinquante bouteilles de liqueurs surfinées de différentes qualités, pour le prix de 24 sous la bouteille. Il y a également les recettes pour faire avec du vin blanc ordinaire, du vin de Champagne mousseux, du vin de Malaga; de Madère, muscat de Frontignan, du vin de Lacryma-Christi.

Cet ouvrage est en vente chez l'auteur, qui est visible tous les jours jusqu'à onze heures du matin, place des Célestins, n° 1, au 3<sup>e</sup> étage, au-dessus du café des Mille-Colonnes, jusqu'au 20 du courant, ayant fixé après cette époque son départ pour Paris. (2513 6)

## ASSOCIATION RIVERAINE.

Les gérans de la société riveraine des bateaux à vapeur, les *Abeilles*, s'empressent d'annoncer au public que la société est définitivement constituée suivant l'art. 4 de l'acte social.

Malgré les efforts réunis des deux compagnies rivales et coalisées, malgré leur concurrence acharnée pendant une année entière, l'entreprise de l'*Abeille* s'est soutenue, les voyageurs riverains ont tellement compris leurs intérêts et si bien apprécié l'avantage des prix modiques, qui n'ont été et ne seront jamais augmentés à bord des *Abeilles*, qu'aujourd'hui l'existence de cette entreprise est complètement assurée; il est du reste bien facile d'en acquiescer la certitude en examinant ce qui se passe tous les jours sur la Saône. Qui ne serait pas surpris en voyant l'*Abeille* marcher entre ses deux concurrents couverte de plus de voyageurs que n'en portent les deux autres bateaux; cette préférence n'est-elle pas remarquable, ce fait ne prouve-t-il pas mieux que tous les raisonnements, le succès prodigieux de l'*Abeille*; grâce à cette bienveillance, à ce calcul d'intérêt bien entendu, et surtout à cet esprit de nationalité des riverains, la société a pu compter plus d'actionnaires qu'il ne lui en fallait pour être constituée; d'opprimée qu'elle était dans le principe, elle est aujourd'hui l'égale de ses concurrents, elle leur montre enfin ce que peut une volonté ferme, soutenue par un si grand nombre de personnes qui ont compris leur véritable intérêt et celui de leur pays. (2511 6)

## ANNONCES DIVERSES.

(2531 3) Le dimanche vingt-quatre novembre mil huit cent trente-trois, à dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Morand, notaire à Lyon, à l'angle de la rue Grenette et de la rue de l'Aumône, à la vente volontaire d'un clos de cinq bichères environ, complanté d'un grand nombre d'arbres fruitiers, avec une maison bourgeoise y contiguë, situés sur les tapis de la Croix-Rousse, près de la rue d'Enfer.

S'adresser, pour avoir les renseignements et traiter de gré à gré, avant le jour indiqué, audit M<sup>e</sup> Morand.

(2578) A vendre. — Un fonds de librairie bien achalandé, et situé dans l'un des plus beaux quartiers de la ville.

A placer. — 8,000 f. en viager sur une tête et par hypothèque, dans l'arrondissement de Lyon.

S'adresser, pour plus amples renseignements, à M<sup>e</sup> Henry, notaire à Lyon, place de la Préfecture, n<sup>o</sup> 7, chargé de nombreux placements par hypothèque de capitaux à terme.

(2432 3) A vendre pour cessation de commerce. — Un fonds de café. Le propriétaire à qui appartient aussi la maison dans laquelle se trouve le café, et qui le fait valoir depuis plusieurs années, le louerait volontiers tel quel est.

S'adresser au bureau du journal.

(2574) A vendre. — Un fonds de café situé place des Célestins.

S'adresser au bureau du journal.

(2563 2) A vendre pour cause de départ. — Une jolie jument allant parfaitement à la selle, et pouvant, au besoin, aller à la voiture.

S'adresser quai de la charité, n<sup>o</sup> 155, au portier.

(2576) A céder. — Etude de notaire à la résidence de Chauffailles (Saône-et-Loire). On accordera toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> Quantin, notaire à Lyon.

(2577) A céder. — Le greffe du tribunal de commerce de Mâcon (Saône-et-Loire). S'adresser au receveur de l'enregistrement à Ambérieux en Bugey (Ain).

(2562 2) Chez MM. Damour et Augros, rue St-Côme, n<sup>o</sup> 8, à l'entresol. Etablissement spécial pour la vente des propriétés et les placements des capitaux.

On demande à acquérir plusieurs maisons de différents prix dans l'intérieur de la ville, et plusieurs maisons de campagne.

A vendre. — Bons domaines pour placements.

A placer. — Capitaux sur bonne hypothèque, à dette à jour.

— 4,000, 5,000, 6,000 et 8,000 f. en viager.

(2521 2) Achat et vente de toutes sortes de fonds et établissements de commerce, soieries, nouveautés, quincaillerie, pharmacie, hôtel, épicerie, café et cabaret, etc.

S'adresser à MM. Perrussel et C<sup>e</sup>, rue Trois-Marie, n<sup>o</sup> 12, au 1<sup>er</sup>.

(2572) On demande un homme d'un âge raisonnable pour régir une entreprise industrielle, qui puisse verser à titre de cautionnement une somme de 4,000 f.

S'adresser à MM. Perrussel et Comp<sup>e</sup>, rue Trois-Marie, n<sup>o</sup> 12, au 1<sup>er</sup>.

## AU PRIX FIXE.

Papon, marchand cordonnier et bottier, place des Carmes, n<sup>o</sup> 4, au 3<sup>e</sup>.

Préviend le public qu'il tient un assortiment de chaussures pour homme, pour femme et pour enfant, à juste prix. Pour homme, bottines, 16 et 13 fr.; souliers, 5 fr. 50 c.; demi-souliers, 3 fr. 50 c.; babouches fourrées, 2 fr. 15 c.; idem non fourrées, 1 fr. 90 c.; pour femme, souliers et escarpins, 4 fr. 25 c. et 3 fr. 50; baraquettes en peau, 1 fr. 65; baraquettes fourrées, 1 fr. 85 c. (2575)

(2536 2) COMPAGNIE D'Assurances générales sur la Vie.

La Compagnie d'Assurances générales existe depuis 14 ans.

Au moyen des assurances sur la vie, tout individu peut fonder un héritage ou transmettre un bienfait après son décès à telle personne qu'il lui plaira de désigner. Un manufacturier âgé de 45 ans, vient de mourir après une année d'assurance, et sa veuve a reçu de la Compagnie la somme de vingt mille francs assurée.

La Comp<sup>e</sup> reçoit aussi des fonds en viager; elle accorde un intérêt gradué selon l'âge; ainsi: 8 fr. 8 c. p. 10 à 52 ans; 9 fr. 10 c. p. 10 à 57 ans; 10 fr. 20 c. p. 10 à 61 ans; 12 fr. 4 c. p. 10 à 66 ans, et ainsi de suite.

Les rentes peuvent être établies sur plusieurs têtes.

Elles sont payées à jour fixe et sans frais.

La Compagnie, dans les comptes qu'elle est tenue de publier tous les six mois, expose sa situation financière et les progrès de ses opérations. Toute personne peut en prendre connaissance.

Ses bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Réveil, rue Neuve-de-la-Préfecture, n<sup>o</sup> 1.

(2487 3) ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ DE LA VILLE DE LYON.

MM. Burdel, lampiste, et Aubert, fabricant de becs et d'appareils à gaz, ont l'honneur d'informer le public qu'ils sont seuls autorisés à fabriquer les becs pour le service de la compagnie d'éclairage.

MM. les abonnés trouveront chez eux, place Bellecour, n<sup>o</sup> 25, à côté l'hôtel de l'Europe, et rue Thomassin, n<sup>o</sup> 24, les becs adoptés et prescrits par les polices d'abonnement de ladite Compagnie, échantillonnés et poinçonnés par elle, les seuls becs qui seront admis pour le service public et particulier.

Ils trouveront aussi chez MM. Burdel et Aubert les lampes et autres appareils à gaz dans le goût le plus moderne, candelabres en bronze, bras, girandoles, lustres, bougies à gaz, genouillères, colonnes, réflecteurs, lanternes à gaz, et enfin un assortiment des plus complets des objets qui constituent l'éclairage par le gaz.

M. Burdel ayant des relations continues avec les plus habiles fabricants de la capitale se chargera de la fourniture de tout ce que comporte l'éclairage au gaz, à un prix très-modéré.

## avis.

AGENCE GÉNÉRALE D'AFFAIRES, ÉTABLIE À LYON, Rue Trois-Marie, n<sup>o</sup> 12, près la prison, à Lyon.

Sous les noms de PERRUSSEL ET COMP<sup>e</sup>.

Cet établissement d'un nouveau genre pour toutes les affaires contentieuses, litigieuses et commerciales, réunit un notaire, un avocat, un avoué, un huissier et un teneur de livres. Le directeur désirant correspondre avec toutes les villes de France, offre une correspondance mutuelle aux avoués et huissiers de chaque ville ou canton, qui voudront bien l'honorer de leur confiance. (2520 2)

(2499 2) Le sieur RAMEL donne avis à MM. les amateurs qu'il arrive de Paris avec une belle collection de plantes, de fleurs et d'agrément, tant de pleine terre que d'orangerie et de serre, oignons de fleur, orangers, jasmin, dalia, renouclules et anémones, graines de fleurs de toutes qualités; son magasin est établi petite rue Mercière, n<sup>o</sup> 3.

(2571) NOUVELLE MÉTHODE

POUR CALCULER LES INTÉRÊTS SANS DIVISEURS, Par J.-B. BOUTON, teneur de livres.

Simplifier les calculs et abréger le travail en évitant plus facilement les erreurs, tel est le but que l'auteur s'est proposé en publiant cette méthode. Sa grande facilité d'exécution permet à la personne la moins versée dans ces sortes d'opérations d'exécuter avec précision toute espèce de calculs d'intérêts ou d'escomptes, et doit la faire préférer à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Un très-joli tableau, auquel sont joints deux modèles de comptes-courants, l'un à marche progressive et l'autre à marche rétrograde.

Chez l'auteur, galerie du Grand-Théâtre, rue Lafont, n<sup>o</sup> 2; chez M. Boiron, lithographe, rue Puits-Gaillot; et chez les principaux marchands d'estampes. Prix: 2 francs.

Le sieur J.-B. Bouton offre ses services à MM. les négociants, pour tout ce qui a rapport aux écritures commerciales.

(2573) CAFÉ DU PAVILLON.

Place Louis-le-Grand,

Tenu par le sieur GIRARD, qui a l'honneur de faire connaître au public, que, sur l'invitation d'un grand nombre de personnes, et voulant mettre à profit son vaste local, il vient de réunir à son café, un restaurant servi dans le genre de Chevet de Paris.

Il a également formé un dépôt de comestibles, tels que gibiers rares et autres, marées provenant du Havre et de Marseille, huîtres de Cancale, premiers du Midi, etc., etc.

La régularité de ses relations avec Paris, le Havre et Marseille, l'autorisent à promettre constamment de la marée et des huîtres arrivées à Lyon du jour ou de la veille.

Il fera porter en ville et y servira des repas.

Un salon bien décoré de 40 à 50 couverts.

Il est d'autant plus assuré de contenter les personnes qui l'honoreront de leur confiance, que le chef qu'il a mis en tête de son établissement, a travaillé dans les premières cuisines de la capitale et même chez des princes.

## LANGUE

ANGLAISE.

M. G. LAWRENCE, professeur de langue anglaise, a l'honneur de faire savoir au public que, devant quitter Lyon au printemps prochain, il ne prendra d'élèves que jusqu'au 5 décembre.

La méthode infallible avec laquelle il a déjà enseigné un grand nombre de personnes est la seule chose qui puisse le recommander à toutes celles qui aiment à s'instruire, puisqu'il suffit de 36 leçons pour apprendre ce que l'on avait à peine appris en une année d'étude.

Le professeur est visible d'une à deux heures, rue St-Côme, n<sup>o</sup> 10, au deuxième. (2552 3)

## HOMMES.

Le magasin d'habillemens des Deux-Jumeaux possède un grand assortiment de Mantoux en drap, acheté avant l'augmentation. (2470 4)

## PASTILLES DE VANILLE

DES ANTILLES,

Pour aromatiser le Chocolat, les Crèmes, le Café, le Lait, etc.

Préparées en Amérique avec les gousses récentes, elles sont supérieures à la vanille pour le parfum, et d'un prix moins élevé. Une seule aromatiser une grande tasse de chocolat; une à trois pour une crème selon la quantité. Elles se conservent indéfiniment. La boîte de 40 pastilles, prix: 3 f.

Au dépôt à Lyon, chez MM. Petzi et Touzi, confiseurs, rue Puits-Gaillot, n<sup>o</sup> 27, près le Grand-Théâtre. (2570)

## Précieuses DÉCOUVERTES.

SIROP APÉRITIF,

Reconnu éminemment anti-syphilitique au moyen de nombreuses expériences faites par le sieur BOUCHU, élève de l'École Spéciale de Strasbourg, pharmacien, rue St-Jean, n<sup>o</sup> 48, à Lyon.

De tous les médicaments employés jusqu'à ce jour, pour les maladies secrètes, il n'en est aucun qui, doit être préféré au Sirop Apéritif, approuvé par les facultés de France et de l'étranger. Ce Sirop, purement végétal, fait disparaître en peu de jours, la Syphilis la plus compliquée; et avec elle, toutes affections morbifiques contractées depuis longues années par des prises ou frictions mercurielles. (Prix de la bouteille, 10 fr., demi-bouteille, 5 fr. 50 c.)

## Traitement pour la Gale.

On trouve encore dans la pharmacie du sieur Bouchu, une pommade sans odeur, également exempte de mercure et propre à guérir, dans un court espace de temps, les gales opiniâtres, récentes ou invétérées, ainsi que les dartres et toute autre maladie cutanée. (Prix du traitement: 5 fr.)

## Sirop de Calabre.

La vertu que possède le Sirop Pectoral de Calabre, contre les maladies de poitrine, le mettent sans contredit, beaucoup au-dessus de tous ceux tant vantés de Vélar, de Mou-de-Veau, etc. Ce précieux médicament, est un béchique très-efficace dans l'Asthme, les Catarrhes rebelles, la Coqueluche, et fait abondamment expectorer dans la Phthisie; il excite l'appétit, purge les Sérosités, et enfin détruit rapidement les Péri-neumonies les plus intenses. (Prix du flacon: 2 fr. 50 c.)

Le sieur Bouchu, a l'honneur de prévenir le public, que toutes les opérations exigées par les maladies dont il est ici question, se feront chez lui gratuitement. Les malades seront traités sous le sceau du plus inviolable secret.

Pour éviter la contrefaçon, chaque flacon sera ficelé et revêtu du sceau et de l'étiquette du préparateur; sur laquelle sera apposée sa signature. (2325 15)

## Maladies Secrètes et de la peau.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE,

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon, ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés. Il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procurent une guérison radicale. Prix: 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) (2190 7)

## MALADIES

SECRÈTES

## Et de la Peau.

Le Sirop Concentré de Salsepareille est le seul remède qu'on puisse employer avec sûreté pour la guérison prompte et radicale des dartres et gales anciennes, des fleurs blanches, gonorr-

rhées, syphilis nouvelles ou dégénérées, et généralement de toutes les affections de la peau et du sang, annoncées par des boutons, rougeurs, démangeaisons, etc. Ce remède entièrement exempt de mercure, convient à tous les âges et à tous les tempéraments, même les plus délicats.

Il se distingue éminemment d'une foule de préparations secrètes qu'on présente au public comme approuvées par le gouvernement.

Un dépôt est établi à Paris, dans toutes les villes de France et de la Belgique, ainsi qu'à Genève et à Chambéry. La vente publique en a été autorisée dans ces deux Etats, après une analyse faite par MM. les vérificateurs des remèdes étrangers.

Se vend à Lyon, à la pharmacie de QUET, rue de l'Arbre-Sec, n<sup>o</sup> 32.

On fait des envois.

(2336 9)

## MALADIES

DE

## POITRINE.

(2207 6) Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptisie, transpiration arrêtée, vulgairement appelée chaud et froid, et contre la coqueluche, se vend chez Courtois, ancien pharmacien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n<sup>o</sup> 10, à St-Clair, près la Loterie. L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons mentionnées au prospectus qui accompagne les flacons.

AVIS RELATIF AU SIROP DE VELAR.

M. Courtois, prévient les personnes qui s'ont dans le cas de faire usage du Sirop de Vélar, qu'il n'a établi des dépôts de ce Sirop chez aucun pharmacien ni autre personne à Lyon. C'est donc un mensonge manifeste que plusieurs pharmaciens prétendent tirer ce Sirop de sa pharmacie, et une pure jonglerie. En conséquence, les personnes qui tiennent à avoir du Sirop de Vélar de la pharmacie Courtois, sont prévenues qu'elles n'en trouveront que chez lui.

## Maladies Secrètes et cutanées.

## SIROP IDEPURATO-LAXATIF de Sené\*,

Publié par ordre exprès du gouvernement, Préparé par PERENIN, Pharmacien-Chimiste, rue du Palais-Grillet ou Puits-Pelu, n<sup>o</sup> 23, à Lyon.

Ce sirop est reconnu par les plus célèbres médecins du royaume pour être le spécifique le plus puissant pour purifier le sang et opérer la guérison très-prompte et complète des maladies cutanées et vénériennes, telles que Dartres, Gale répercutées, Boutons, Rougeurs, Pustules, écoulements anciens ou récents, Fleurs blanches des Femmes, etc., etc.; il remédie également aux accidents mercuriels.

Les cures surprenantes, opérées chaque jour par ce dépuratif, sont un sûr garant à la confiance publique dont il jouit constamment, et prouvent incontestablement que nulle préparation de ce genre ne peut lui être comparée. \* C. P. 159.

On fait des envois (Ecrire franco.) Des dépôts existent en France et à l'étranger. (2350 13)

Spectacles du 17 novembre.

GRAND-THÉÂTRE.

La Tour de Nesle, drame.—Zampa, vaud.

CÉLESTINS.

Montoni et Orsino, drame.—Bayard à Lyon, vaud.—Le Bal d'Ouvriers, vaud.

BOURSE DE LYON du 16 novemb. 1833.

5 p. 0/10 au comptant, 101 40  
fin courant, "  
3 p. 0/10 au comptant, "  
fin courant, 74 55

BOURSE DE PARIS du 14 novembre.

|               |         |         |         |         |
|---------------|---------|---------|---------|---------|
| Cinq p. 0/10  | 102f 15 | 102f 20 | 102f 10 | 102f 15 |
| — fin cour.   | 102f 30 | 102f 30 | 102f 10 | 102f 25 |
| Emp. 1831     | 101f 90 |         |         |         |
| Quat. p. 0/10 | 90f     |         |         |         |
| Trois p. 0/10 | 74f 40  | 74f 60  | 74f 45  | 74f 60  |
| — fin cour.   | 74f 50  | 74f 75  | 74f 40  | 74f 75  |
| Ren. de Nap.  | 90f 90  | 90f 85  |         |         |
| — fin cour.   | 91f     |         |         |         |
| Emp. d'Esp.   | 76f 3/4 |         |         |         |
| Rent. perp.   | 61f 1/2 |         |         |         |
| Cortès        | 17f     |         |         |         |
| Emp. rom.     | 88f 1/8 |         |         |         |
| Emp. belge    | 96f 3/4 |         |         |         |
| Em. d'Haiti   | 260f    |         |         |         |
| Act. de la b. | 1715f   |         |         |         |
| Quat. cana.   | 1115f   |         |         |         |
| Caisse hyp.   | "       |         |         |         |

AMÉDÉE ROUSSILLAC.

Typographie de L. BOITEL, quai Saint-Antoine, n. 36.